

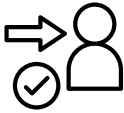
Rush School

Protocole d'accueil des apprenants En situation de handicap (ASH)



0.1 Repérage

Détection des ASH.



02. Contextualisation

Envoi d'un formulaire de demande d'aménagement pour recueillir les besoins de ASH.



0.3 Evaluation des besoins

Analyse du formulaire d'aménagement.



04. Mise en oeuvre Des aménagements

Mettre en place un plan d'action pour répondre aux besoins de l'ASH.



05. Suivre les aménagements

Assurer un suivi continu des aménagements et réinterroger de manière régulière les solutions mises en oeuvre.

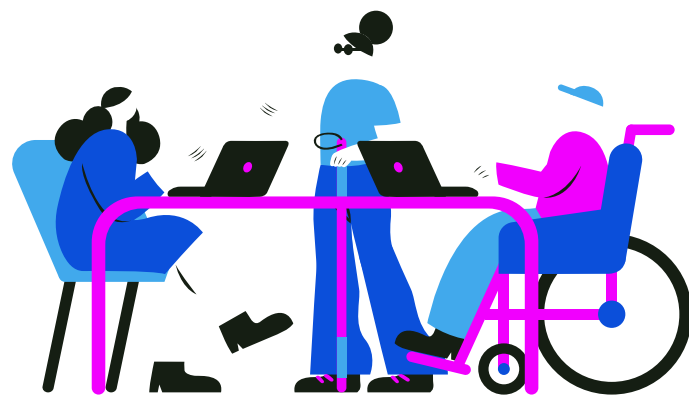


Votre référent handicap
Ryma BELOUAR

r.belouar@rush-school.com
+33 1 83 64 41 60

Permanences

Lundi 10h-17h30



1. Repérage de la personne en situation de handicap (Guide de Repérage)

Ce guide détaille un processus structuré pour l'intégration des apprenants en situation de handicap au sein de **Rush School**, commençant par faciliter l'auto-déclaration lors de l'inscription pour permettre une identification précoce des besoins spécifiques. Il inclut des sessions de sensibilisation pour l'équipe éducative sur la diversité des handicaps et l'importance de l'inclusion, ainsi que la mise en place de canaux de signalement clairs pour encourager les apprenants à exprimer leurs besoins sans crainte de discrimination. En cas de détection d'un handicap, le protocole 2ASH est activé pour analyser et répondre aux besoins individuels à travers des aménagements personnalisés, assurant ainsi leur réussite éducative et professionnelle dans un environnement inclusif.

2. Protocole de l'Accompagnement des Apprentis en Situation de Handicap - agefiph

2.1 Mise en place d'un formulaire pour contextualiser la situation

- Développement du formulaire : Distribuer un formulaire détaillé pour collecter des informations sur la nature du handicap, les besoins spécifiques et les aménagements nécessaires à mettre en place pour l'ASH.
- Confidentialité : Assurer la confidentialité des données collectées pour protéger la vie privée des apprenants.

2.2 Évaluation des besoins des ASH

- Équipe multidisciplinaire : Constituer une équipe comprenant la direction, des formateurs, des conseillers pédagogiques ainsi qu'un expert de l'AGEFIPH pour analyser les besoins de l'apprenant.

2.3 Mettre en oeuvre les aménagements préconisés

- Planification des aménagements : Développer un plan d'aménagement personnalisé qui répond aux besoins spécifiques identifiés lors de l'évaluation.
- Mise en oeuvre : Adapter l'environnement de formation, les outils pédagogiques, et les méthodes d'évaluation selon le plan d'aménagement.

3. Suivre les aménagements et réinterroger de manière régulière les solutions mises en oeuvre

- Suivi Continu : Mettre en place des rencontres régulières pour évaluer l'efficacité des aménagements et le bien-être de l'apprenant.
- Ajustements : Être prêt à faire des ajustements aux aménagements en fonction des retours de l'apprenant et des observations du personnel.
- Évaluation Annuelle : Organiser une évaluation annuelle complète pour chaque apprenant afin de réviser et adapter le plan d'aménagement en fonction des évolutions de sa situation et des avancées technologiques ou pédagogiques.
- Ce protocole vise à offrir un cadre structuré et réactif pour l'accueil et le soutien des apprenants en situation de handicap, en s'assurant que chaque apprenant reçoit le soutien nécessaire pour réussir sa formation dans un environnement inclusif et respectueux.